

ATTESTATION D'ÉLECTION DE DOMICILE

Décret n° 2016-641 du 19 mai 2016 relatif à la domiciliation des personnes sans domicile stable

RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR
□ Mme □ M.
Nom(s):
Prénom(s) :
Date de naissance :/ Lieu de naissance :
Nom(s), prénom(s) et date de naissance des ayants droit:
A élu domicile auprès de l'organisme suivant :
Nom de l'organisme :
Si applicable *, élection de domicile effectuée au titre de la commune ou de l'arrondissement :
Responsable de l'organisme (Nom, Prénom, Fonction) :
Si organisme agréé, préfecture ayant délivré l'agrément:
Numéro d'agrément :
Adresse postale:
Courriel:
Téléphone :
Son adresse postale est la suivante :
Nom(s) : Prénom(s) :
DURÉE DE L'ATTESTATION
L'élection de domicile est accordée pour une durée d'un an.
Date de validité de l'attestation :// au//
Il est recommandé de demander le renouvellement de l'élection de domicile au moins deux mois avant sa
date d'échéance.
Date de première domiciliation au sein de l'organisme : / /
Fait à le / /

SIGNATURE ET CACHET DE L'ORGANISME

^{*}Si l'organisme domiciliataire est un centre intercommunal d'action sociale (CIAS) ou un centre communal d'action sociale (CCAS) dont la commune est divisée en arrondissements.